

COMPTRASEC

// Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale //

Le séminaire 2013 - 2014

Le pouvoir d'organisation. Au croisement du droit du travail et du droit des sociétés.

Stéphane Vernac

Maître de conférences à l'Université Picardie Jules Verne

Les formes juridiques d'exploitation des entreprises se sont sophistiquées et, avec elles, les modes d'exercice du pouvoir dans les entreprises se sont transformés. Par exemple, il n'est pas rare qu'une société mère décide des licenciements prononcés dans sa filiale et même parfois de la cessation d'activité de cette dernière. Or, le droit du travail s'est construit sur la reconnaissance, depuis la fin du XIXe siècle, du seul pouvoir de direction de l'employeur.

C'est donc un autre pouvoir, situé au croisement du droit du travail et du droit des sociétés, qu'il est ici proposé d'identifier : le pouvoir d'organisation. Il désigne l'ensemble des prérogatives par lesquelles s'exerce un pouvoir sur l'organisation de la direction d'une société.

Pouvoir sur le pouvoir, le pouvoir d'organisation ne s'exerce plus sur le travail mais sur sa direction. Son analyse permet de rendre compte des transformations du pouvoir dans l'entreprise et invite à repenser l'imputation des responsabilités au-delà de l'employeur.

université
de BORDEAUX



Infos : anne-cecile.jouvin@u-bordeaux.fr
COMPTRASEC - UMR 5114
CNRS-Université de Bordeaux
Avenue Léon Duguit
33608 Pessac Cedex - FRANCE

Salle F. 138

Jeudi 10 Avril 2014, 14h00 - 16h30

